

Lettre d'information concernant PAYASSO – Printemps 2024

PAYASSO est un service de paiement à distance sécurisé géré par la banque du Crédit Mutuel, il s'agit d'un e-règlement.

Ce service permet le règlement par CB, carte VISA et MASTERCARD, il est proposé aux associations pour régler des cotisations, s'inscrire à une manifestation, à un séjour ou voyage, etc...

Pour le règlement des voyages, cette solution de paiement est intéressante dans le cas où la carte de paiement utilisée inclut une assurance annulation voyage.

Si l'assurance annulation pour le voyage est facultative, cela permet l'économie de cette option, puisque l'assurance sera couverte par la banque.

Si l'assurance annulation pour le voyage n'est pas prévue en option, cela permet d'être couvert en cas d'annulation par l'assurance de la banque.

Veillez noter que dans ce cas, si une annulation doit intervenir, vous traiterez celle-ci directement avec l'assurance de votre banque et non pas avec le GIC, cela garantit la confidentialité et vous serez remboursé de la totalité du montant réglé à l'exclusion d'éventuels frais bancaires.

Si vous souhaitez régler un séjour proposé par le GIC par le service PAYASSO, nous vous invitons à consulter votre banque pour vous assurer que votre carte couvre :

- * l'assurance Annulation
- * l'assurance Assistance/Rapatriement – pour le cas de voyage à l'étranger, pour la France, l'assurance maladie couvre les frais.
- * l'assurance perte et/ou vol de bagages – pour le cas de voyage en train ou en avion

Auquel cas vous aurez intérêt à régler par PAYASSO.

Si votre carte ne comporte pas d'assurance annulation, assistance et perte de bagages, nous vous saurions gré de privilégier le règlement par chèque, cela évite les frais bancaires au GIC.

Par ailleurs, nous vous informons que ce mode de règlement nécessite un minimum d'équipement, à savoir :

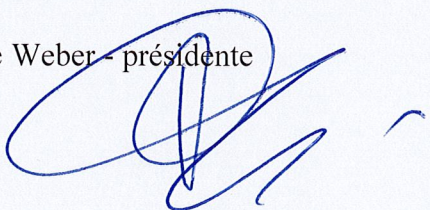
- * un téléphone avec l'application bancaire
- * une adresse mail

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, le GIC ne pourra en aucun cas, se substituer et effectuer le traitement à votre place.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Fait à Sarre-Union le 1^{er} mars 2024.

Jeanine Weber - présidente



Viviane Geyer - trésorière

